Garde et droit de visite

Par Isasa

Bonjour
Ma fille a 13 ans, depuis ses 2 ans son père et moi sommes séparés. Il a fait de nombreux séjours en prison pour drogue et vol. Il a repris contact lorsqu'elle avait 10 ans et il a demandé si il pouvait la rencontrer. Il habite à 1000km de mon domicile. J'ai accepté de l'emmener et arrivé sur place il logeait dans une caravane insalubre. Après cette rencontre plus de nouvelles si ce n'est un appel téléphonique par an. Ma fille a été hospitalisée 6 mois dans un centre infantile à 1h de chez lui. Il m'a demandé s'il pouvait lui rendre visite et j'ai accepté il l'a donc vu 1h en rdv avec sa nouvelle copine et ses enfants. Et voilà que maintenant il me demande pour l'avoir pendant les vacances. Devant mon refus il menace de saisir le juge. Je suis très inquiète, y a til une possibilité qu'un juge m'oblige à lui donner ma fille la moitié des vacances ?
Merci.

Par Indigo26

Bonjour Isasa,

"Et voilà que maintenant il me demande pour l'avoir pendant les vacances. Devant mon refus il menace de saisir le juge. Je suis très inquiète, y a til une possibilité qu'un juge m'oblige à lui donner ma fille la moitié des vacances ? "

Rien n'interdit en effet au père de saisir le Juge.
Ceci étant, si tel est le cas, compte tenu de la surcharge des audiences, l'affaire risque d'être fixée aux calendes grecques, d'autant qu'à vous lire, cela ne vaut pas un référé, le juge des référés étant le juge de l'urgence et de l'évidence (les deux conditions doivent être réunies).

Vous pourriez, le moment venu, vous opposer à ce que le père bénéficie d'un DVH pendant la moitié des vacances scolaires voire un w.e. sur deux, compte tenu des conditions d'hébergement, (s'il loge toujours dans la caravane insalubre).

- ou vous devrez en rapporter preuve,
- ou le père le reconnaitra lors de l'audience.

Rien ne vous interdira de solliciter une mesure d' enquête sociale ; si le magistrat accède à votre demande, il rendra une décision avant dire droit et pourra s'il le souhaite, réserver le DVH du père.

Cdlt,

Par Isasa

Merci beaucoup pour votre réponse et ces informations.
Cordialement